



SOCOTEC BELGIUM ASBL

09113

Rapport d'inspection - Installation électrique domest	ique BT / TBT e	existante		
N° de rapport: 23/170126/02				
Concerne :	chauss	ée-		
Demandeur: CeRTIGREEN - SePAIN	6			
Personne sur place :	24-86-	4800 Ve	Nics	
Date de visite : 26/04/11 Date d'émission : 26/04/11 Références	client: NC		*********	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💆 276 bis et dérogations 🔊 271	bis 🗆 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :		4		
Tension d'utilisation : ☑ Protection générale du bra □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	7 Hombre de circo	into terrilinaux .	Y-	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs		X	11	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispos	itife	X		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1013			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	2			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	- X		~	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 17.2 MΩ	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre AAS	P	V	<u> </u>	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	iduel de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	ashi	
Manquements / Notes: Voik Auxexe			3 2 2 3 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2	
CONTROL OF THE CONTROL OF CONTROL	satisfied of the prosessing	to enterest the second	3 869 30 61 31	
Conclusion:		\$6 6146 \$305000 IEEE \$255 \$255	20	
			AP/	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochair le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	n co ntrôle périodiqu	e est à effectuer	dans Somet	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 mois après s	visite complémentai signature de l'acte c	re est à exécuter le vente.	par TEC-E	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exarméme organisme en vue de compléter le dossier.	nen com plém entair	e est à exécuter p	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –	
Nom et visa de l'inspecteur : / Nom et visa	m et visa de l'inspecteur : / Nom et visa du demandeur pour réception :			
PAUS SOCOTEC DELCHAMACO				
CHEEVBO MAM.CE	WWW.Certigreen.20			

> **CUFFARO** Domenico

SOCOTEC

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0775 23/140126/2	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	Ĭ
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	ć
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 ☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	y c
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: A Abresse de plan e l'estrème de Ministable de l'anstable de l'anguer de sechien de men de Terre & Abres de bruluse dons le caffet, de con tiannement de celui-a & We la multiple de multiple de men de pres pue tantes les forèces. O CUFFARO Domenico	VRAPISOCOJEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
SOCOTEC	1/1

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.12 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be